

CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION

Prévenir les risques et aléas techniques

VOS ENJEUX

Un projet de construction est un acte important : un défaut de conception ou d'exécution peut avoir des conséquences graves sur la solidité d'un ouvrage, la sécurité des futurs occupants, sa résistance au séisme, l'accessibilité aux personnes handicapées ou encore sur sa performance énergétique,...

Le contrôle technique construction a pour principal objectif de **contribuer à la prévention des aléas techniques** susceptibles de se produire lors de la conception et de la réalisation des ouvrages.

■ Des missions de contrôles obligatoires

- Mission L : solidité des ouvrages de viabilité, de fondations, d'ossature, de clos et de couvert et des éléments d'équipement qui leur sont indissociablement liés
- Mission S (Sécurité des personnes) : respect des dispositions réglementaires de sécurité des personnes dans les constructions achevées

■ Des missions complémentaires

- Mission HAND (Accessibilité des personnes handicapées) : respect des dispositions réglementaires d'accessibilité des constructions achevées aux personnes handicapées
- Mission PS (Sécurité des personnes en cas de séisme) : respect des dispositions réglementaires de sécurité des personnes en cas de séisme

■ Des demandes particulières du client

A la demande du maître d'ouvrage, le contrôle technique peut porter sur tout autre aléa technique vis-à-vis duquel le maître d'ouvrage souhaite limiter les risques : dispositions réglementaires thermiques, acoustiques, fonctionnement des installations...

NOTRE OFFRE

La **démarche d'évaluation de risque** mise en place par Bureau Veritas Construction est tracée à travers un plan d'actions qui constitue la feuille de route du chargé d'affaire pour la conduite de son action dans une opération donnée. Elle consiste à définir en amont les points à risques, spécifiques à votre projet en fonction de votre expérience et de celle de Bureau Veritas Construction.

Les actes de contrôles techniques sont formalisés à chaque étape de votre projet :

- Contrôle des ouvrages décrits dans les documents de conception : Rapport initial de contrôle technique (RICT)
- Contrôle des ouvrages décrits dans les documents d'exécution : Avis sur ouvrage après examen des documents d'exécution (AODEX)
- Contrôle sur chantier : Compte rendu de contrôle technique (CRCT)
- Vérifications finales : Rapport de fin de contrôle technique (RFCT) et rapport de vérifications réglementaires après travaux pour les ERP du 1er groupe (RVRAT)
- Intervention pendant l'année de parfait achèvement



POURQUOI CHOISIR BUREAU VERITAS CONSTRUCTION ?

Un partenaire de confiance

Nous servons les intérêts de nos clients avec rigueur. Nous utilisons des méthodologies et des outils pour vous garantir une qualité de service homogène dans toute la France, sans perdre de vue la finalité des référentiels. A chaque nouvelle affaire que vous nous confiez, nous tenons compte des retours d'expérience acquis sur vos précédents projets, pour une meilleure pertinence de nos interventions.

Capitalisation de l'expérience

Chaque affaire nouvelle enrichit nos bases de données. Nous en faisons profiter nos clients dans notre analyse de risques.

Des outils dédiés

Pour vous permettre une exploitation optimale de nos avis, Bureau Veritas Construction a mis au point des outils de management de projets et de communication, adaptés au contrôle technique construction :

- **Aviso** : cet outil permet à nos ingénieurs de produire et de tracer tous leurs actes de contrôle et d'en assurer le suivi régulier. Les données ainsi enregistrées peuvent être exploitées pour vous faire bénéficier de synthèses et de statistiques pertinentes. Cet outil est également capable de s'interfacer avec les armoires à plans des leaders du marché.
- **BV Link** : ce portail vous permet d'accéder à l'ensemble de vos livrables, de suivre les interventions effectuées par le Groupe Bureau Veritas, et de visualiser et suivre les observations à traiter



PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

- Attestation de prise en compte de la réglementation thermique
- Attestation de vérification d'accessibilité handicapés
- Mesures d'infiltrométrie (Perméabilité à l'air)
- Accompagnement chantier verts
- Diagnostic de performance neuf (DPE neuf)
- Vérification initiale des installations électriques
- Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)